



VILLE DE  
LA ROQUE  
D'ANTHÉRON

**DESIGNATION DE MEMBRES AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

**N° 165/26**

**Le Maire de La Roque d'Anthéron,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L123-6 et R123-11,

Vu la délibération n°26/24 fixant, notamment, le nombre de membres nommés au sein du conseil d'administration du CCAS,

Vu l'appel à candidature lancé le 31 mars 2026, publié sur internet, affiché en mairie et transmis à l'Udaf13,

Vu les trois candidatures reçues et issues du milieu associatif social,

Considérant que huit membres sont à nommer par le maire pour compléter la composition du conseil d'administration du CCAS,

Considérant les associations représentées doivent œuvrer dans les domaines de l'insertion, la lutte contre les exclusions, les retraités, les personnes âgées, les personnes handicapées,

Considérant l'absence, à ce jour, de proposition de représentant de l'Udaf13,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement du CCAS en réunion son conseil d'administration, y compris en l'absence de représentant de l'Udaf13,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont nommés au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de La Roque d'Anthéron :

- Yvette AGARD (ES13)
- Laurence CHRISTOPHE (L'Accueil)
- Karine FRASCA (Les Zouzous)
- Denise LA ROCCA (ES13)
- Jean-Marie LEBRE (Alliance Syndrome de Dravet)
- Katia MARTINEZ (La Chaumière)
- Nabila RAMDANI (Virade de l'espoir)

**Article 2** - Conformément à l'article L123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la durée du mandat des membres ainsi nommés est la même que celle du mandat des administrateurs issus du Conseil Municipal.

**Article 3** - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 19 mai 2026



Hôtel de Ville – 13640 La Roque d'Anthéron - Tél : 04.42.95.70.70 – Fax : 04.42.50.53.19  
Courriel : [secretariat-general@ville-laroquedantheron.fr](mailto:secretariat-general@ville-laroquedantheron.fr)

REÇU EN PREFECTURE

le 26/05/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_AR-013-211300843-20260519-AR\_165\_26\_D